

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangère

Direction Générale des Ressources

Direction des Finances



وزارة الشؤون الخارجية

المديرية العامة للموارد

مديرية المالية

Mesdames et Messieurs Les Chefs des

Poste: Diplomatiques et Consulaires

OBJET : OPERATION RENOUVELLEMENT DE BOURSE D'ETUDES 2016 – 2017

(FORMATION RESIDENTIELLE A L'ETRANGER).

J'ai l'honneur de vous communiquer les modalités et les conditions de renouvellement de bourses d'études des étudiants et des enseignants en formation résidentielle à l'étranger, au titre de l'année universitaire **2016-2017**.

Je vous saurai gré des dispositions que vous voudrez bien prendre en vue d'assurer **une large diffusion** de la présente note auprès des étudiants et des enseignants en formation résidentielle à l'étranger, au titre de l'année universitaire **2016-2017**.

1-conditions de renouvellement de bourses :

Le renouvellement (attestation de bourse et titre de passage) est accordé aux étudiants et aux enseignants (programme national exceptionnel, programmes de coopération) n'ayant pas épuisé la durée réglementaire de prise en charge, initialement programmée et justifiant d'une progression pédagogique et scientifique régulière.

2- MODALITES DE RETRAIT DES DOCUMENTS DE RENOUVELLEMENT :

Les documents de renouvellement de bourse sont remis, par les services du M.E.S.R.S.aux boursiers (présence indispensable) justifiant d'une progression pédagogique et scientifique régulière durant l'année universitaire **2015-2016** et ayant, fait parvenir par le biais des représentations diplomatiques Algériennes à l'étranger **les documents nécessaires suivants :**

a-/ **Etudiants :**

4-SUSPENSION :

LES REDOUBLEMENTS NE SONT PAS AUTORISES : tout échec entrainera la suspension automatique de la bourse qui ne sera établie qu'après le passage en année supérieure.

5- **RETOUR DE FORMATION** : conformément aux dispositions réglementaires en matière de formation à l'étranger, **les étudiants boursiers sont impérativement tenus par l'obligation de résultat.**

Les boursiers doivent achever leurs études et soutenir à l'issue de la durée réglementaire de prise en charge.

A cet effet, ils doivent accomplir les obligations contractuelles suivantes :

- Effectuer les formalités de retour définitif dans un délai de trois (03) mois après la soutenance.

-Rejoindre le poste d'affectation (les vœux de l'étudiant sont exprimés par ordre de priorité).

Des mesures de sanction seront prises conformément à la réglementation en vigueur à l'encontre des boursiers n'ayant pas rejoint leur poste de travail.

Les enseignants boursiers en finalisation de thèse de doctorat sont tenus par l'obligation de soutenir en Algérie à l'issue de leur formation dont les durées sont pré-déterminées

IMPORTANT :

-Tous les boursiers sont invités à respecter le planning relatif à l'opération de renouvellement de bourse.

- La reconduction de la bourse n'est pas automatique : elle est conditionnée par le résultat pédagogique et scientifique et la présence du boursier lors de l'opération de renouvellement de bourse.

PLANNING DE RENOUVELLEMENT DE BOURSE

ENSEIGNANTS

Journée	Pays
Dimanche : 21-08-2016	France
Lundi : 22-08-2016	France
Mardi : 23-08-2016	Belgique –canada Grand Bretagne-
Mercredi : 24-08-2016	Malaisie – Turquie
Jeudi : 25-08-2016	Autres pays

a-/ Etudiants :

- Le relevé de notes comportant le cachet de l'établissement universitaire d'accueil (le document via internet est accepté sous réserve de fournir l'original le jour du renouvellement de la bourse)
- La fiche de suivi dûment visée par l'établissement d'accueil et le poste consulaire.

Il est demandé à l'étudiant boursier de se présenter **personnellement** (présence indispensable) durant la période indiquée ci -après, pour faire état du déroulement de sa formation et retirer ses documents de renouvellement de bourse.

La participation à cette opération est **une obligation** pour tout étudiant boursier.

Les étudiants éventuellement en stage durant cette période

b-/Enseignants :

-La fiche de suivi visée par l'établissement d'accueil, le poste consulaire et l'établissement d'origine.

les enseignants sont invités à faire parvenir le double de leur rapport d'activités scientifiques visé par la structure d'accueil à leurs établissements d'origine pour avis et transmission au m.e.s.r.s.

Les enseignants qui ne pourront pas, pour un motif précis, être présents lors de cette opération, informeront par écrit leurs établissements d'origine et le m.e.s.r.s.

L'opération de renouvellement de tous les boursiers se déroulera au niveau de **la faculté des Sciences Politiques et des Relations Internationales (ex-INPS)**, sise au 11, chemin Doudou Mokhtar Ben -Aknoun Alger, des bureaux d'accueil seront ouverts a cet effet.

Périodes de cette opération :

- Etudiants : du 21 août 2016 au 25 août 2016.

-Enseignants : du 21 août 2016 au 25 août 2016.

Dimanche à jeudi de 09 h00 à 12 h00 et de 13 h 00 à 15h 00

Nous invitons l'ensemble des boursiers à respecter le planning joint en annexe.

3- **PROLONGATION DE BOURSE** :

Les prolongations de bourse ne sont pas accordées. les boursiers sont tenus de prendre toutes les dispositions pour achever leur formation dans la limite de la durée de prise en charge initialement programmée.

PLANNING DE RENOUVELLEMENT DE BOURSE

ETUDIANTS

Journée	Pays
Dimanche : 21-08-2016	France
Lundi : 22-08-2016	France
Mardi : 23-08-2016	Chine- Hongrie
Mercredi : 24-08-2016	Grand Bretagne- Jordanie
Jeudi : 25-08-2016	Autres pays

Important : le renouvellement de bourse se fera selon ce planning.